



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 JUIN 2026 à 20 h 00

N°05/2026

La séance, ordinaire, a été ouverte à 20 h 10 et close à 20 h 30

Etaient présents

Mr CARBONNAUX Alexandre Président
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde, Mr FERRACHAT Sébastien, Mme CHEVALIER Céline,
Mme LEGRAND Nicette, Mr DE WILDE Pierre, Mr LASSEGUE Yves, Mme RIBERPREY Lydia

Etait absent excusé:

Mme HOLLINGER Jacqueline n'a pas donné de pouvoir
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a donné pouvoir à Mr FERRACHAT Sébastien

Etait absente :

Mme DOS SANTOS Stéphanie

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel nominal, Mr CARBONNAUX Alexandre, Président a constaté que le quorum était atteint.

Le procès-verbal de la réunion du mardi 5 mai 2026 a été lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SEANCE ORDINAIRE

- 1 – ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°07/03/2026 (DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX)
- 2 – FIXATION DU TAUX D LA TAXE D'AMENAGEMENT
- 3 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°05/03/2026 (FIXATION DS INDEMNITES DES ELUS MAIRE ET ADJOINTS)
- 4 – PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION DES IMPOTS

Questions diverses

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°07/03/2026 (DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX)

Suite aux dernières élections municipales de mars 2026, la commune avait délibéré pour nommer les représentants aux divers syndicats intercommunaux.

Suite à la réception d'un courrier du « bureau de contrôle de légalité et de l'intercommunalité », il s'avère que c'est à la Communauté de Commune Carnelle Pays de France, membre en représentation substitution pour nos territoires, de prendre une délibération pour nommer les représentants du « syndicat intercommunal mixte d'aménagement du bassin de l'Ysieux et ses affluents (SIMABY et SIABY).

La délibération n° 07/03/2026 est abrogée et remplacée par la présente délibération :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et délégués suppléants, qui siégeront et représenteront la commune aux différents syndicats auxquels elle adhère :

COMMUNAUTE DE COMMUNE CARNELLE PAYS DE FRANCE :

Délégués

Titulaire : HOLLINGER Jacqueline

Suppléant : FERRACHAT Sébastien

PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE :

Délégués

Titulaire : CARBONNAUX Alexandre

Suppléant : DOS SANTOS Stéphanie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ECOLE ALAIN FOURNIER (SIPEAF)

Délégués :

Titulaire : HOLLINGER Jacqueline

Suppléante : BREYNE-GAILLARD Raymonde

Titulaire : CHEVALIER Céline

Suppléant : CARBONNAUX Alexandre

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE DES EAUX USEES DES BASSINS DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX (SICTEUB)

Délégués :

Titulaire : FERRACHAT Sébastien

Suppléante : HOLLINGER Jacqueline

Titulaire : LEGRAND Nicette

Suppléant : CARBONNAUX Alexandre

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DAMONA (SMAEP)

Délégués

Titulaire : LEGRAND Nicette

Suppléant : DE WILDE Pierre

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Délégués :

Titulaire : CARBONNAUX Alexandre

Suppléant : FERRACHAT Sébastien

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Délégués

Titulaire : LEGRAND Nicette

Suppléant : CARBONNAUX Alexandre

DELEGUE CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Délégué :

LASSEGUE Yves

Ont voté :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331*1 et suivants.

Le Conseil Municipal régie par le PLU approuvé le 18 octobre 2019 et modifié par la délibération du 25 octobre 2021.

De maintenir le taux de 8 %, pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal,

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant l'adoption.

ACCPETE le taux de la taxe d'aménagement.

Ont voté :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS MAIRE ET ADJOINTS

Annule et remplace la délibération n°05/03/2026 du 20 mars 2026

Suite aux dernières élections de mars 2026, il convient de définir les indemnités accordées au Maire et aux adjoints. Mais suite à la réception d'un courrier émanant du service du contrôle de l'égalité de la Sous-Préfecture, les indemnités devront être défini en pourcentage. A compter du 01 juin 2026, les indemnités suivantes seront versées.

Mme HOLLINGER Jacqueline, élue Maire, percevra 20.80 % de l'indice brut 1027 (défini par l'état)

Mr CARBONNAUX Alexandre, élu 1^{er} adjoint, percevra 2.5 % de l'indice brut 1027

Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde, élue 2^{ème} adjointe, percevra 2.5 % de l'indice brut 1027

Mr FERRACHAT Sébastien, élu 3^{ème} adjoint, percevra 2.5 % de l'indice brut 1027

APPROUVE le versement de ces indemnités.

Ont voté :	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION DES IMPOTS

Mr CARBONNAUX Alexandre, informe le Conseil Municipal, que suite aux dernières élections de mars 2026, il convient de reformer la commission des impôts et propose les personnes suivantes :

Mme FAURAT veuve PORTER Nathalie, Mme BARTHELEMY épouse BABIN Sylvie,
Mr NEGRE Gérard, Mme LANDRY Noémie, Mme CHEVALIER Céline, Mr LIBERT Cyrille,
Mr CORNAYRE Michaël, Mme COURTOUX épouse LUNEAU Claire, Mr DE WILDE Pierre
Mme DA COSTA épouse CORTES Sandra, Mr FERRACHAT Sébastien, Mr GARTNER Pascal
Mme DESTREZ épouse LEGRAND Anne-Marie, Mme KHIMA Célia, Mr RABELLE Geoffrey
Mme GONCZY épouse GAUBERT Isabelle, Mme MENDIL Souad, Mr PEREZ Jean-Marc,
Mme HURGON épouse PALLAZO Estelle, Mr JACQUINOT-LOPEZ Anthony, Mr MARIHNO Pascal
Mr KRALJEVIC Vlado, Mr LANDRY Christophe, Mme LE GUENNEC épouse REDOLFI-BARRIZA Chantal,

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), nommera ensuite 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, qui seront appelés à sièges au sein de la commission des Impôts, sous la présidence de Mme HOLLINGER Jacqueline, Maire.

APPROUVE cette liste.

Ont voté :	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

La secrétaire,
Nicette LEGRAND



Le 1^{er} adjoint,
Alexandre CARBONNAUX

